



Défaillance du créancier subrogé en saisie immobilière

Par **constantinople**, le **26/03/2016** à **02:21**

Bonjour,

Un créancier inscrit subrogé au poursuivant d'une saisie immobilière , et finalement déclaré adjudicataire d'office (à défaut d'encherisseur)et ne consignait pas le prix (cas d'une mise à prix supérieure à sa créance)dans le délai : (1) la vente est elle résolue contre lui en sa qualité d'adjudicataire défaillant ? Et par suite peut il en sa double qualité de poursuivant (créancier inscrit venant en subrogation), demander la réitération des enchères ? Si oui à cette dernière question , peut on lui opposer la péremption du commandement valant saisie dont il n'est pas à l'initiative ?